

**ZIMBABWE**

**Il ne faut pas laisser le gouvernement imposer le silence à l'Union africaine**

*Index AI : AFR 46/023/2005*

*ÉFAI*

Vendredi 8 juillet 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International a instamment demandé, ce vendredi 8 juillet, à l'Union africaine (UA) de résister aux efforts entrepris par le gouvernement du Zimbabwe pour faire avorter l'enquête de l'UA sur la crise actuelle des droits humains au Zimbabwe.

L'appel a été lancé après le départ du Zimbabwe, hier 7 juillet, de Bahame Tom Nyanduga, membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. M. Nyanduga avait été envoyé au Zimbabwe par l'UA pour y entreprendre une mission d'enquête. Il a quitté le pays sans avoir pu remplir sa mission en raison des entraves mises à son action par le gouvernement. Le gouvernement du Zimbabwe aurait déclaré qu'il y avait eu des « irrégularités de procédure » concernant son séjour.

« Le gouvernement du Zimbabwe a tenté de bloquer l'action d'un représentant de l'Union africaine en invoquant des excuses de procédure n'ayant de toute évidence pour but que de faire de l'obstruction ; ce faisant, il a dévoilé ses craintes réelles – que les critiques de l'Union africaine forcent d'autres gouvernements africains à aborder la question de la crise humanitaire et des droits de l'homme au Zimbabwe de manière publique et effective », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« On ne peut que déplorer que le gouvernement du Zimbabwe ait traité ainsi l'Union africaine et un membre respecté de sa Commission. Nous demandons à tous les États membres de l'Union africaine de maintenir la crédibilité et l'intégrité de l'Union africaine en réaffirmant leur engagement en faveur du respect des droits humains et de l'obligation pour tous de rendre compte de leurs actes et en refusant de laisser des gouvernements détourner l'attention des violations des droits humains perpétrées chez eux en invoquant à la légère l'excuse « d'irrégularités de procédure ».

Amnesty International avait salué la nomination de Bahame Tom Nyanduga, en laquelle elle avait vu une réponse concrète apportée par l'UA aux nombreux appels lancés par des groupes africains et internationaux de défense des droits humains à l'Union africaine pour qu'elle réagisse aux événements du Zimbabwe.

« Nous sommes très déçus que l'UA n'ait pris aucune décision concernant la crise au Zimbabwe lors de l'Assemblée de l'Union africaine en Libye au début de cette semaine, a déclaré Kolawole Olaniyan. Nous espérons beaucoup que quelque chose se passe à l'issue de la mission d'enquête du commissaire de l'Union africaine Bahame Tom Nyanduga. Son départ du Zimbabwe est nous touche doublement – et nous espérons et attendons une réaction forte de l'Union africaine. »

**Complément d'information**

Le 23 juin 2005, Amnesty International et plus de 200 organisations internationales et africaines de défense des droits humains ont lancé un « appel conjoint » à l'UA et à l'ONU pour leur demander de condamner publiquement les violations commises dans le cadre de la campagne d'évictions forcées et de démolitions de maisons et de prendre des mesures effectives pour y mettre un terme. ●

**Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la page suivante :**  
<http://web.amnesty.org/library/index/FRA.AFR460212005>

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**